

**ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2020 – DPAT / T-022**

**portant interdiction de la circulation routière**

VOIE	R.D. 63
P.R.	PR 1 + 260 au PR 4 + 600
COMMUNES	KERLING LES SIERCK LAUMESFELD
NATURE DES TRAVAUX	• Travaux de réalisation des enduits superficiels entre HAUTE-SIERCK (commune de KERLING-LES-SIERCK) et LAUMESFELD
DATES	• Du lundi 25 mai au mercredi 27 mai 2020
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation générale de la circulation routière (coupure sur une journée)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• La signalisation de coupure et de chantier seront à la charge de l'entreprise COLAS EST - Sous contrôle du Département – UTT de THIONVILLE • La signalisation de déviation sera à la charge du Département – UTT de THIONVILLE

**Le Président du Département de la Moselle,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;  
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;  
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;  
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

**ARRETE**

**Article 1** : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

**Mode d'exploitation :**

**Les travaux nécessitent une coupure totale de la circulation routière sur la RD 63 entre HAUTE-SIERCK (commune de KERLING-LES-SIERCK) et LAUMESFELD.**

**Le chantier est prévu sur un jour durant cette période, en fonction des conditions météorologiques. Une déviation sera mise en place comme suit :**

**RD63 → carrefour RD63/RD855 → RD855 → carrefour RD855/RD956 → RD956 → KIRSCHNAUMEN → RD956 → carrefour RD956/RD60 à HALSTROFF → RD60 → RD63 → LAUMESFELD**

**• Et vice-versa**

**⇒ Les bus des transports scolaires seront autorisés à circuler dans l'emprise du chantier. L'entreprise mettra tout en œuvre pour faciliter le passage du bus en toute sécurité.**

**Article 2 :** Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;  
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;  
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;  
M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST à Marly ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le sous-préfet de l'arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de KERLING LES SIERCK, LAUMESFELD, KIRSCHNAUMEN, HALSTROFF, pour information.

METZ, le 15 / 05 / 2020

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

**ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2020 – DPAT / T-022**

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1      PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1  
        – Service de la Sécurité Intérieure
- 1      M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -  
        B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1      M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -  
        BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1      M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant le 6 ° Groupement de C.R.S. à METZ -  
        B.P. 61083 - 57038 METZ CEDEX
- 1      M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et  
        de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports  
        B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1      M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,  
        S.D.I.S. - 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1      Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz - Pôle  
        Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1      M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THIONVILLE, pour exécution en ce qui le concerne.
- 4      MM. les Maires des Communes de KERLING LES SIERCK, LAUMESFELD, KIRSCHNAUMEN,  
        HALSTROFF, pour information.

Copie transmise pour information :

- 2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de THIONVILLE + DPAT/DRM/SDER/CORD57
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 EFFIA Synergies – 5/7, rue Maurice Barrès - 54000 NANCY
- 1 Société CITELIGNE – 6, rue de Longwy – 57190 FLORANGE
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST – 68, rue des Garennes - 57155 MARLY  
*Chrono SDER*

METZ, le 15 / 05 / 2020

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT